

CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : **Préavis 47/2014**
Demande de crédit d'étude de CHF 140'000,-- TTC pour financer la réalisation d'une caserne pour les pompiers de Genolier, d'appartements au-dessus de la caserne ainsi que l'aménagement des locaux de la voirie.

Séances : 18 août 2014

Présents : M. C. Bürki, M. G. Richard et M. J. Zucchello ainsi que la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie avec la Municipalité afin de discuter de ce préavis s'élevant à CHF 140'000,-- TTC pour financer le crédit d'étude de la réalisation d'une caserne pour les pompiers de Genolier, d'appartements au-dessus de la caserne ainsi que l'aménagement des locaux de la voirie.

La Commission a analysé le rendement que la commune a sur la location au SDIS sur le site actuel et qui sera perdu ainsi que le rendement sur la nouvelle construction.

Le loyer perçu actuellement pour le local pompier est de CHF 33'000,--. Ces locaux étant repris par la voirie, ce coût deviendra une charge pour la commune.

Le loyer budgété refacturé au SDIS serait de CHF 44'248.40 pour les nouveaux locaux, en fonction des m² occupés. Ce montant refacturé au m² est identique pour tous les locaux de la région. Il est revu en fonction du changement des taux hypothécaires tant à la baisse qu'à la hausse.

Le budget provisoire pour la construction actuellement soumis au Conseil se décompose comme suit :

	CHF	CHF
Caserne	1'350'000	
Moins : Subvention ECA	(350'000)	
Investissement net Caserne		1'000'000
Local de la voirie		60'000
Appartements (et terrain pour ¼)		1'150'000
Investissement total estimatifs au 1^{er} juillet 2014		2'210'000

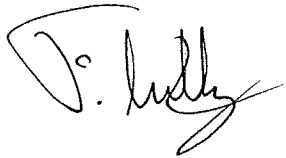
Nous avons analysé le rendement selon le budget provisoire qui nous a été montré. Actuellement, le projet tel que nous l'avons vu est viable et laisserait ressortir un rendement modeste avec des loyers raisonnables.

D'après la Municipalité, le fait de prévoir un étage d'appartements permet d'utiliser l'espace disponible et devrait permettre de renforcer la sécurité de cette zone par la présence de locataires.

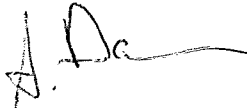
La Commission des Finances aura l'occasion de réétudier le plan financier lors du dépôt du préavis de construction qui devrait être déposé d'ici la fin de l'année si tout va bien.

La Commission des Finances recommande au Conseil :

1. **D'accorder** un crédit de **CHF 140'000,-- TTC** à la Municipalité pour financer :
2. La réalisation d'une caserne pour les pompiers de Genolier
3. La réalisation d'un niveau d'appartements au-dessus de la caserne
4. L'aménagement des locaux de la voirie



F. Luthy
Rapporteur



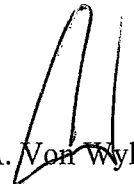
A. Darmon



P. Payne



J.-F. Vez



A. Von Wyl

Conseil communal de Genolier

Rapport de la commission des bâtiments et urbanisme

Objet : préavis N° 047/2014
 Demande de crédit d'étude de Frs.140'000.- TTC pour :

- la réalisation d'une caserne pour les pompiers de Genolier
- la réalisation d'un niveau d'appartements au-dessus de la caserne
- l'aménagement des locaux de la voirie

Séance : jeudi 28 août 2014

Présents à la séance :

Municipaux : C.Bürki et G.Girardet

Commission des bâtiments : J.-J.Valero, C.Pidoux, G.Geissmann, J.-L.Cuendet, P.Fonzo

La commission des bâtiments a pris note du compte-rendu fait par les membres de la municipalité lors de la séance du 28 août 2014. La commission remercie les conseillers municipaux pour leur disponibilité et pour la qualité des renseignements et des documents qui leur ont été fournis.

Les besoins d'une nouvelle caserne de pompiers pour le SDIS ont clairement été définis et le choix du site de Genolier parmi les 3 communes concernées a été fait après consultation de toutes les parties concernées.

Le lieu d'implantation pour le nouveau bâtiment a fait l'objet de plusieurs études de sites dans le village pour finalement se porter sur le local de la voirie. La dalle toiture de ce local a été construite à l'époque en anticipant les charges provenant d'un trafic lourd. De ce fait, peu ou aucune mesures de renforcement de la structure existante ne seront nécessaires.

La commission attire l'attention de la Municipalité sur le danger potentiel que peut représenter la sortie en urgence de véhicules lourds sur une route empruntée par les écoliers. La commission demande de prendre en compte ce danger lors de l'étude du projet afin de garantir la sécurité des enfants

Au vu de ce qui précède, la commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No. 47/2014 concernant la demande de crédit d'étude de Frs.140'000.- TTC pour la réalisation d'une caserne pour les pompiers de Genolier, la réalisation d'un niveau d'appartements au-dessus de la caserne et l'aménagement de la voirie.

Fait à Genolier, août 2014

P.Fonzo

(rapporteur)

J.-J.Valero

C.Pidoux

J.-L.Cuendet

G.Geissmann